

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Plan et politiques d'accessibilité (le « plan »)

Introduction

Investissements RPC est un organisme de gestion de placements mondial contribuant à établir les bases qui permettront aux Canadiens de s'assurer une sécurité financière pour la retraite. Nous nous engageons à créer et à maintenir un milieu de travail inclusif où tous les employés se sentent soutenus, respectés et valorisés, permettant à tous les employés de faire de leur mieux et de contribuer à notre succès. Le présent plan d'accessibilité (le **plan**) décrit la stratégie d'Investissements RPC visant à prévenir et à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et satisfait à nos obligations en vertu du Règlement canadien sur l'accessibilité et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Le plan s'applique à tous les employés et emplacements établis au Canada, tels qu'ils sont définis dans le Règlement canadien sur l'accessibilité; toutefois, nous nous engageons à appliquer le régime à l'échelle de nos bureaux, dans la mesure du possible.

Engagement

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissements RPC s'efforce de traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de préserver leur dignité et leur indépendance. L'organisation favorise l'inclusion et l'égalité des chances et s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en répondant aux exigences d'accessibilité de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Ce plan décrit comment Investissements RPC propose d'assurer l'accessibilité dans tous les secteurs d'activité.

Résumé

Le plan repose sur les quatre priorités stratégiques de notre travail d'équité, de diversité et d'inclusion, notamment l'engagement de tous les employés, le renforcement des capacités, les partenariats et les pratiques et politiques organisationnelles. Investissements RPC est orienté vers l'apprentissage et la croissance, et ce plan sert de base aux plans futurs visant à élargir le dialogue, la discussion, les attentes et la responsabilité.

Ce plan documente notre approche visant à réduire les obstacles et à en éviter de nouveaux dans les sections suivantes :

- **emploi;**
- **environnement bâti;**
- **technologies de l'information et de la communication (TIC);**
- **communication (autre que les TIC);**
- **acquisition de biens, de services et d'installations;**
- **conception et la prestation de programmes et de services.**

Toute autre exigence en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui n'est pas traitée dans le présent plan ne s'applique pas à Investissements RPC et a été indiquée comme telle. Chaque section comprend un énoncé objectif définissant notre mission à long terme, les principaux obstacles ainsi que les mesures à prendre. Le plan décrit également la façon dont nous nous sommes engagés auprès de notre personnel et continuerons de le faire pour assurer une rétroaction et une évaluation continues.

Domaines d'intérêt

Voici comment Investissements RPC s'engage à se conformer aux éléments pertinents de la section 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* :

1. Emploi

Investissements RPC s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles à toutes les étapes du processus d'emploi qui respecteront les membres actuels et éventuels de l'équipe qui souffrent d'un handicap.

Niveau actuel d'accessibilité dans le domaine de l'emploi :

Au 31 décembre 2022, 4,4 % des employés canadiens d'Investissements RPC s'identifiaient comme vivant avec un handicap. Investissements RPC reconnaît l'importance d'une expérience inclusive sans obstacle à toutes les étapes du cycle de l'emploi.

Obstacles à l'emploi déterminés par les participants aux consultations :

- les employés ne sont pas certains des mesures d'adaptation qui leur sont offertes;
- les employés ont l'impression qu'il y a une stigmatisation liée aux demandes de mesures d'adaptation;
- les employés estiment que leurs collègues ne sont pas bien outillés pour parler des handicaps.

Objectifs d'accessibilité dans le domaine de l'emploi :

Les employés handicapés actuels et potentiels considèrent Investissements RPC comme leur employeur de choix où ils peuvent faire de leur mieux et libérer leurs possibilités professionnelles.

Mesures prévues pour atteindre les objectifs d'accessibilité :

(a) *Recrutement*

Investissements RPC s'engage à adopter des pratiques de recrutement équitables et accessibles qui attirent et maintiennent en poste les employés handicapés et prévoit faire ce qui suit :

(i) *Recrutement, général*

Investissements RPC vise à souligner les possibilités et les mesures d'adaptation offertes aux candidats handicapés dans le cadre du processus de recrutement, notamment :

- élargir les activités de sensibilisation ciblées afin que les personnes handicapées soient au courant des occasions qui se présentent;
- préciser les aménagements disponibles pour les candidats handicapés dans les offres d'emploi et sur le site Web externe.

(ii) Recrutement, évaluation et sélection

L'objectif d'Investissements RPC est d'aviser les candidats sélectionnés pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection et de les informer que des mesures d'adaptation sont offertes sur demande relativement au matériel ou aux processus d'évaluation ou de sélection, y compris :

- un examen et, au besoin, la modification des politiques, procédures et processus de recrutement existants;
- l'inclusion de la disponibilité des avis de mesures d'adaptation dans le scénario d'une entrevue ou d'une évaluation;
- si un demandeur sélectionné demande des mesures d'adaptation, une consultation avec le demandeur et une entente pour la prestation de mesures d'adaptation appropriées d'une manière qui tient compte des besoins d'accessibilité du demandeur en raison de son handicap.

(iii) Avis aux candidats retenus

Lorsqu'elle fait des offres d'emploi, Investissements RPC s'efforcera d'informer le candidat retenu de ses politiques en matière de mesures d'adaptation pour les employés handicapés, y compris :

- un examen et, au besoin, la modification des politiques, procédures et processus de recrutement existants;
- l'inclusion de l'avis de politiques sur les mesures d'adaptation pour les employés handicapés dans les lettres d'offre d'emploi.

Date de conformité prévue : Décembre 2024

b. Informer les employés sur les aides et la mise à disposition générale de formats accessibles et d'aides à la communication

Investissements RPC vise à informer les employés des politiques qui soutiennent les employés handicapés, y compris les dispositions relatives aux mesures d'adaptation au travail qui tiennent compte des besoins d'accessibilité d'un employé, notamment :

- informer tous les employés des politiques qui soutiennent les employés handicapés, y compris, mais sans s’y limiter, les politiques sur les mesures d’adaptation au travail qui tiennent compte des handicaps;
- fournir de l’information peu après l’arrivée de nouveaux employés, notamment dans le cadre du processus d’accueil;
- tenir les employés informés des changements apportés aux politiques relatives aux mesures d’adaptation au travail touchant les personnes handicapées;
- lorsqu’un employé handicapé le demande, Investissements RPC fournira ou prendra des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication appropriés pour l’information généralement disponible aux employés et nécessaire à l’exécution d’un travail;
- pour fournir les renseignements susmentionnés, Investissements RPC consultera les employés afin d’évaluer la pertinence des formats accessibles ou des aides à la communication.

Date de conformité prévue : Décembre 2024

c. Plan d’adaptation individuel documenté/processus de retour au travail

Investissements RPC vise à intégrer de nouvelles exigences en matière d’accessibilité en vertu du Règlement canadien sur l’accessibilité afin d’éliminer les obstacles en matière de mesures d’adaptation et de processus de retour au travail et que les politiques de la société concernant les mesures d’adaptation et le retour au travail sont respectées, le cas échéant. Les politiques et pratiques actuelles comprennent les mesures qu’Investissements RPC prendra pour répondre aux besoins des employés handicapés et pour faciliter le retour au travail des employés après une absence pour cause d’invalidité. Investissements RPC examinera et évaluera les politiques existantes pour s’assurer qu’elles continuent de le faire, tout en veillant à inclure un processus pour l’élaboration de plans d’adaptation individuels documentés pour les employés handicapés, au besoin.

Elle s’efforcera de s’assurer que le processus d’élaboration des plans d’adaptation individuels comprend :

- des renseignements sur la façon dont les employés qui demandent des mesures d’adaptation peuvent participer à l’élaboration de leur plan respectif;
- des renseignements sur la façon dont les employés sont évalués sur une base individuelle;
- des renseignements sur la façon dont Investissements RPC peut demander une évaluation professionnelle, aux frais de l’organisation, afin d’évaluer le besoin potentiel de mesures d’adaptation;
- des renseignements sur la façon dont les employés peuvent demander la participation d’un représentant du milieu de travail à l’élaboration du plan d’adaptation;
- les mesures visant à protéger la confidentialité des renseignements personnels d’un employé;

- les renseignements concernant la fréquence à laquelle les plans d'adaptation individuels seront revus et mis à jour et la façon dont cela sera fait;
- les raisons du refus si un plan d'adaptation individuel est refusé;
- des renseignements sur les moyens de fournir le plan d'adaptation individuel dans un format qui tient compte des besoins d'accessibilité de l'employé;
- les éléments suivants seront inclus si des plans d'adaptation individuels sont établis :
 - toute information concernant les formats accessibles et les aides à la communication qui ont été fournies ou organisées, afin de fournir à l'employé :
 - les renseignements nécessaires pour réaliser le travail de l'employé;
 - l'information qui est généralement accessible aux employés sur le lieu de travail;
- toute autre mesure d'adaptation.

Investissements RPC s'efforcera de s'assurer que le processus de retour au travail décrit :

- les étapes à suivre pour accélérer le retour au travail après l'absence d'un employé en raison d'une invalidité;
- l'élaboration d'un plan écrit personnalisé de retour au travail pour ces employés;
- l'utilisation de plans d'adaptation individuels dans le processus de retour au travail.

Date de conformité prévue : Décembre 2024

d. Gestion du rendement, perfectionnement professionnel et réaffectation

Investissements RPC fera tous les efforts possibles pour répondre aux besoins d'accessibilité et aux plans d'adaptation individuels, en particulier :

- lorsqu'elle utilise son processus de gestion du rendement à l'égard des employés handicapés;
- lors de l'avancement professionnel et de l'avancement professionnel des employés handicapés;
- lors du redéploiement d'employés handicapés.

Investissements RPC vise à :

- examiner, évaluer et, au besoin, modifier les politiques, procédures et pratiques existantes afin d'assurer la conformité avec le Règlement canadien sur l'accessibilité et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
- tenir compte des besoins en matière d'accessibilité et des plans d'adaptation personnalisés pour :
 - évaluer le rendement des personnes handicapées;
 - gérer le développement et l'avancement de carrière des personnes handicapées;
 - réaliser le redéploiement, au besoin, y compris pour les personnes handicapées;
- examiner, évaluer et, au besoin, inclure dans les ateliers sur la gestion du rendement et les critères d'accessibilité;

- tenir compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés lorsqu'ils offrent du perfectionnement professionnel et de l'avancement professionnel à leurs employés handicapés, y compris en les informant de la capacité de prendre des mesures d'adaptation lors des offres d'emploi internes;
- tenir compte des besoins d'accessibilité des employés handicapés lors du redéploiement des employés, y compris l'examen et, au besoin, la modification de la liste de contrôle pour le transfert des employés.

Date de conformité prévue : Décembre 2024

2. Environnement bâti

Investissements RPC s'engage à éliminer les obstacles dans les espaces publics et les immeubles qui abritent nos bureaux canadiens afin de préserver la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.

Niveau actuel d'accessibilité dans le secteur de l'environnement bâti :

Investissements RPC offre un niveau d'accessibilité « certifié accessible »¹ jusqu'aux espaces communs et aux espaces de bureaux dans nos bureaux canadiens, ce qui permet aux personnes handicapées d'accéder aux lieux de travail, y compris :

- Les niveaux de stationnement offrent des options de stationnement accessibles et se distinguent par la couleur.
- L'immeuble est indiqué sur les trois côtés de la rue, avec des affiches indiquant l'adresse.
- Toutes les entrées de l'immeuble sont dotées de portes électriques offrant une entrée accessible; le rez-de-chaussée et le hall sont dotés de sorties accessibles.
- Les couloirs principaux sont larges et les entrées sont équipées de deux types d'opérateurs de portes (sans contact ou opérables); les ascenseurs sont dotés d'une technologie auditive adaptative; les escaliers de sortie sont dotés de bandes lumineuses; et la plupart des comptoirs de réception comprennent des parties de hauteur accessibles avec un dégagement des genoux.
- Le personnel a accès à une salle de santé, à une salle de repos et à des salles d'allaitement, y compris des zones sans odeur.
- Les salles de réunion et les places assises ont été insonorisées; certaines salles de réunion et salles de conférence ont des tables avec des microphones individuels pour améliorer la communication. Les espaces de travail sont équipés de postes de travail ergonomiques et de places assises pour favoriser la confidentialité et la collaboration.
- Des toilettes accessibles ou universelles sont disponibles sur tous les étages; les toilettes universelles au niveau du hall sont grandes et comprennent une douche à capuchon et un système d'appel d'urgence avec une intervention de sécurité immédiate et une communication bidirectionnelle, lorsqu'elles sont activées.

¹ Selon le système de notation RHFACF

- Tous les étages fournissent des répertoires d'information dans le hall principal et le hall des ascenseurs.
- Un programme de personnes ayant besoin d'aide est en place pour s'assurer que les personnes incapables de prendre les escaliers lors d'une évacuation d'urgence reçoivent l'aide nécessaire pour sortir du bâtiment en toute sécurité.

Obstacles dans l'environnement bâti définis par les participants à la consultation :

La certification en accessibilité de la Fondation Rick Hansen a mis en lumière certains aspects qui pourraient être améliorés, notamment : a) accès aux véhicules; b) circulation intérieure; c) services intérieurs; d) toilettes et douches; e) repérage et signalisation; et f) utilisation de l'espace.

Objectifs d'accessibilité dans le domaine de l'environnement bâti :

Investissements RPC vise à obtenir une cote « Or certifié » d'au moins 80 % de RHFAC.

Mesures prévues pour atteindre les objectifs d'accessibilité :

Investissements RPC a saisi plusieurs occasions d'accroître notre accessibilité, notamment :

- La création d'un espace réservé près des portes d'entrée des ascenseurs afin d'éviter les allées de circulation.
- L'installation de fenêtres à hauteur accessible dans les portes d'entrée des vestibules.
- L'installation de panneaux de signalisation près des escaliers mécaniques pour indiquer la série d'ascenseurs la plus proche.
- L'installation de bandes de couleur contrastantes résistantes aux glissades le long du nez fileté des marches.

Pour que l'environnement bâti d'Investissements RPC soit admissible à la certification Or de RHFAC, il y a des éléments obligatoires à respecter, y compris une note globale de 80 % ou plus, en particulier :

- Le déploiement d'indicateurs tactiles d'attention dans les zones présentant un danger potentiel.
- La mise en œuvre de la technologie de l'ouïe adaptative dans d'autres secteurs désignés.

Date de conformité prévue : Décembre 2025

3. Technologies de l'information et des communications

Investissements RPC vise à rendre l'information et les communications de la société accessibles aux personnes handicapées.

Niveau actuel d'accessibilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications :

Investissements RPC a pris des mesures pour s'assurer que les outils nécessaires à l'exécution efficace des fonctions de base sont appuyés par la technologie, notamment :

- une fonction de lecture à haute voix, qui lit les courriels et surligne les mots au fur et à mesure qu'elle avance;
- une fonction d'appel, qui appelle automatiquement la personne qui a envoyé un courriel;
- une fonction de dictée, qui permet de dicter plutôt que de taper, et un paramètre « Facilité d'accès », qui permet la dictée dans la plupart des applications;
- une fonction de vérification orthographique, qui soutient les collègues ayant des différences cognitives;
- des options de calendrier conçues pour offrir de la souplesse et des heures quotidiennes pour répondre aux besoins d'accessibilité;
- un sous-titrage ou une transcription pour toutes les communications vidéo;
- un soutien intégré à l'accessibilité technologique pour l'accueil des nouveaux employés.

Obstacles aux technologies de l'information et des communications désignés par les participants aux consultations :

Investissements RPC a obtenu une note de conformité de 73 % à la suite de l'examen de son site Web externe en 2021. Cette note vise à donner un aperçu de l'accessibilité d'un site Web et à servir de référence pour les améliorations continues. Des notes de 80 % sont classées comme « bonnes » et ne présentent pas d'obstacles considérables pour les utilisateurs handicapés. Une table ronde avec des employés handicapés a révélé la nécessité de réduire la stigmatisation et d'accroître la sensibilisation aux options d'accessibilité offertes.

Objectifs d'accessibilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications :

Permettre au personnel de soutien technologique de fournir des conseils et de l'aide aux collègues dont la productivité et l'efficacité seraient soutenues par des outils d'accessibilité technologiques dans le but d'améliorer l'accessibilité du site Web externe afin d'obtenir une note de conformité d'au moins 80 %.

Mesures prévues pour atteindre les objectifs d'accessibilité :

Investissements RPC s'engage à fournir aux Canadiens des renseignements opportuns et pertinents, notamment par l'intermédiaire de son site Web externe. Le site Web est également un outil pour les partenaires potentiels et les futurs employés. Par conséquent, le fait de s'assurer qu'un site est entièrement accessible est un objectif clé de la sensibilisation et du succès à grande échelle. Celui-ci comprend des plans visant à intégrer de nouvelles exigences d'accessibilité en vertu des normes d'information et de communication afin de s'assurer que ses systèmes et plateformes d'information et de communication sont accessibles et fournis, sur demande, dans des formats accessibles qui répondent aux besoins des personnes handicapées.

(a) Commentaires, formats accessibles et aides à la communication

Investissements RPC s'efforcera de :

- veiller à ce que les processus de rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en organisant des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun sur demande;
- s'assurer que lorsque des formats accessibles et des aides à la communication sont demandés, on :
 - fournit ou prend des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication;
 - consulte le demandeur pour déterminer la pertinence du format ou de l'aide;
 - fournit ou prend des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun sur demande, en tenant compte des besoins d'accessibilité de la personne en raison de son handicap et à un coût ne dépassant pas le coût imputé à d'autres personnes; et
- informer le public de la disponibilité des formats accessibles et des aides à la communication.

Date de conformité prévue : Avril 2024

(b) Sites Web et contenu Web accessibles

Investissements RPC s'engage à fournir aux Canadiens des renseignements opportuns et pertinents sur son site Web externe. Il est essentiel de veiller à ce que le site soit entièrement accessible pour assurer la sensibilisation et le succès. Les mesures suivantes seront prises pour atteindre cet objectif dans le cadre de la mise en œuvre complète du système de conception :

- amélioration des balises alternatives et de l'indice des onglets;
- résolution des problèmes de liens descriptifs et de contraste texte-image;
- correction de la police et du contraste de couleurs.

Investissements RPC s'efforcera de faire en sorte que les sites Web et le contenu Web canadiens soient conformes au niveau AA des directives World Wide Consortium Web Content Accessibility Guidelines (WCAG 2.0). Investissements RPC prendra des mesures raisonnables pour s'assurer que tous les nouveaux sites Web canadiens contrôlés par Investissements RPC, ainsi que le contenu Web de ces sites, seront conformes aux lignes directrices sur l'accessibilité des contenus Web du World Wide Consortium (WCAG 2.0) Niveau AA, sauf si le respect de l'exigence n'est pas possible.

Date de conformité prévue : Avril 2024

4. Communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Investissements RPC s'engage à rendre l'information et les communications accessibles à tous les Canadiens.

Niveau actuel d'accessibilité dans le domaine des communications, sauf les TIC :

Investissements RPC tient des réunions publiques bisannuelles à l'échelle du Canada, comme l'exige la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, afin de communiquer les progrès réalisés et de permettre aux Canadiens et aux groupes

d'intervenants de poser des questions. Dans le cadre de ces rencontres, les priorités suivantes sont maintenues à l'échelle du pays :

- les lieux sont accessibles en fauteuil roulant;
- toutes les vidéos sont sous-titrées.

Obstacles à la communication, autres que les TIC, relevés par les participants à la consultation :

Aucun obstacle n'a été repéré ou décrit.

Objectifs d'accessibilité dans le domaine de la communication, sauf les TIC :

Organiser des réunions bisannuelles sans obstacle partout au pays.

Mesures prévues pour atteindre les objectifs d'accessibilité :

Investissements RPC cherchera à intégrer de nouvelles exigences d'accessibilité dans le cadre de la communication, autres que la norme des TIC, afin de s'assurer que ses systèmes et plateformes d'information et de communication sont accessibles et fournis sur demande, dans des formats accessibles pour répondre aux besoins des personnes handicapées au Canada.

- Interpréter en ASL à la demande des participants inscrits à toutes les réunions bisannuelles;
- Veiller à ce que les présentations soient accessibles en format texte d'au moins 16 points.

(a) Commentaires, formats accessibles et aides à la communication

Investissements RPC fera tout son possible pour :

- veiller à ce que les processus de rétroaction existants et nouveaux soient accessibles en fournissant ou en organisant des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun sur demande;
- fournir ou organiser la prestation de tels formats accessibles et aides à la communication;
- consulter le demandeur pour s'assurer de l'accessibilité du format ou du soutien à la communication;
- fournir ou prendre des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun, en tenant compte des besoins d'accessibilité de la personne en raison de son handicap et à un coût ne dépassant pas le coût imputé à d'autres personnes;
- informer le public de la disponibilité des formats accessibles et des aides à la communication.

Date de conformité prévue : Mars 2024

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

Investissements RPC s'engage à éliminer les obstacles à l'acquisition de biens, de services et d'installations qui respecteront la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.

Niveau actuel d'accessibilité dans le domaine de l'approvisionnement en biens, services et installations

Bien que l'accessibilité ne fasse pas actuellement partie du processus d'approvisionnement, nous visons à apporter des améliorations à nos processus afin d'éliminer les obstacles et de respecter la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.

Obstacles à l'acquisition de biens, de services et d'installations relevés par les participants à la consultation :

Aucun obstacle n'a été repéré ou décrit.

Objectifs d'accessibilité dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations :

Sensibiliser davantage les utilisateurs finaux et les groupes d'affaires des biens, des services et des installations achetés aux exigences d'accessibilité d'Investissements RPC.

Mesures prévues pour atteindre les objectifs d'accessibilité :

Investissements RPC examinera l'accessibilité sous deux angles :

1. Utilisateurs finaux/groupes d'affaires :
 - a. Fournir des orientations aux groupes d'affaires pour qu'ils intègrent les exigences en matière d'accessibilité dans leurs initiatives d'approvisionnement afin de garantir l'absence d'obstacles, tout en reconnaissant les exigences en matière d'accessibilité des groupes individuels afin de garantir que les biens/services qu'ils achètent peuvent répondre à ces besoins et qu'ils sont intégrés dans les événements d'approvisionnement.
 - b. Examiner la nécessité de documenter une justification lorsqu'un groupe d'affaires décide qu'il n'est pas approprié d'inclure des critères d'accessibilité dans l'événement d'approvisionnement.
2. Fournisseurs :
 - Collaborer avec Investissements RPC afin d'intégrer des dispositions ou un langage d'accessibilité appropriés dans les contrats des fournisseurs, selon le cas, en fonction des exigences des territoires de compétence.

Utilisation des installations d'Investissements RPC :

- Prioriser l'accessibilité dans les procédures et intégrer l'accessibilité dans les services de soutien à la clientèle.
- Communiquer avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap; une formation ciblée sera offerte aux employés et aux autres personnes qui sont au service de la clientèle.
- S'assurer que les employés sont formés et connaissent bien les appareils fonctionnels, le cas échéant, qui peuvent être utilisés par les personnes handicapées lorsqu'elles accèdent à nos installations.

- Promouvoir les efforts visant à prévenir les interruptions de service dans les parties accessibles des espaces publics. En cas de perturbation du service, Investissements RPC avisera les personnes touchées et offrira des solutions de rechange.

Date de conformité prévue : Décembre 2025

6. Autres parties de la Loi

Les exigences en matière de conception et de prestation de programmes et de services et de transport ne s'appliquent pas à Investissements RPC, car nous n'offrons pas de programmes et de services au public ni de services de transport.

Consultations

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, Investissements RPC a mené des consultations auprès de ses employés et de spécialistes de l'accessibilité afin d'obtenir des commentaires pour cerner, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité. Investissements RPC a également effectué une évaluation externe de son environnement bâti et de ses mécanismes de communication en ligne. Une discussion interne avec des employés handicapés visait à recueillir les commentaires de personnes disposées à partager leurs expériences afin d'assurer un milieu de travail exempt d'obstacles et de mieux répondre aux besoins des employés.

À la lumière des commentaires des employés, Investissements RPC continuera de mettre l'accent sur la création d'un milieu de travail exempt d'obstacles et sur le développement de capacités inclusives pour éliminer les préjugés et promouvoir l'inclusion des personnes handicapées.

De plus, Investissements RPC a établi un partenariat avec la Fondation Rick Hansen pour évaluer son environnement bâti. L'évaluation a permis de repérer des occasions d'améliorer a) l'accès aux véhicules; b) la circulation intérieure; c) les services intérieurs; d) les toilettes et les douches; e) l'orientation et la signalisation; et f) l'utilisation supplémentaire de l'espace. Le RHFAC a attribué à Investissements RPC une note d'accessibilité certifiée de 74 % pour une note d'argent. Investissements RPC vise à obtenir une note de 80 %, et plus, soit la certification or.

Investissements RPC a effectué un audit de l'accessibilité essentielle en 2021 afin de repérer des occasions de s'assurer que toutes les communications numériques internes et externes sont accessibles et sans obstacle. Cet audit a permis de repérer des occasions d'améliorer les balises alt (1) fournissant des renseignements descriptifs pour le lecteur d'écran; (2) des liens descriptifs pour fournir des renseignements exacts sur l'endroit où le lien redirige l'utilisateur; (3) la police et le contraste pour s'assurer que la couleur de la marque est accessible à toute résolution; (4) le contraste texte sur image pour fournir le contraste nécessaire pour assurer la lisibilité; (5) la hiérarchie des pages, l'ordre des onglets et le texte du lecteur d'écran pour permettre une annonce exacte à partir du lecteur d'écran. Investissements RPC a reçu une note de 73 % et s'approche de 80 %, comme il est indiqué ci-dessus.

Commentaires et formats accessibles

Investissements RPC a un représentant désigné en matière d'accessibilité pour recevoir des commentaires au nom de l'organisation. Les particuliers peuvent fournir des commentaires ou communiquer avec Investissements RPC comme suit :

Contacts : Karen Sihra, directrice générale, Actions, diversité et inclusion, Investissements RPC

Courrier : One Queen Street East | Suite 2500 | Toronto (Ontario) M5C 2W5 | Canada

Téléphone : 1 866 557-9510

Courriel : contact@oirpc.ca

Les formats accessibles de ce document sont disponibles sur demande. Communiquez avec le représentant désigné en matière d'accessibilité conformément à ce qui précède.

Administrateur

Le présent plan a été préparé conformément au Règlement canadien sur l'accessibilité : DORS/2021-241 en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, en vertu de laquelle l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (**Investissements RPC**) a établi, mettra en œuvre, tiendra à jour et documentera son régime. Le plan sera accessible au public, y compris dans un format sur demande, et sera examiné et mis à jour au besoin.

Entretien et propriété

Ce plan entre en vigueur le 30 avril 2023. Le directeur général principal et chef de la gestion des talents est responsable de l'administration, de l'examen et de l'approbation du plan.